# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 10/08/2026**

## PARIS DISTRIBUTION LECLERC rappelle Filets de sardine



- Noms des modèles ou références concernés : **Filets de sardine**
- Marque : **sans marque**
- **GTIN 0209038047234 Lot 213 Date limite de consommation 06/08/2026**
- Conditionnements : **Barquette plastique noir et opercule transparent.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/08/2026 au 06/08/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : LOIRE-ATLANTIQUE (44)**
- Distributeurs : **E. Leclerc Paridis**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Teneur en histamine**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

## CONTACT

- Numéro de contact : **0240186565**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre